

de se rendre à l'ambassade britannique de Washington pour discuter des affaires canadiennes. Il ne pouvait confier à l'ambassadeur lui-même la plupart de ses mandats. L'ambassadeur nomma un de ses attachés de Londres pour représenter le Canada, et sir Joseph dû lui donner quelques leçons de géographie et des explications sur les dossiers. Cet attaché était un brillant jeune homme qui faisait de son mieux, mais qui ne connaissait presque rien du Canada qu'il n'avait jamais visité. Sir Joseph, après avoir entretenu une correspondance pendant quelque temps avec ce jeune homme, découvrit qu'on l'avait attaché à une autre ambassade avant qu'il ait eu le temps de remplir son mandat, et la correspondance cessa. Sir Joseph fut obligé de se rendre de nouveau à Washington, de commencer à donner à un autre jeune attaché des renseignements sur les affaires canadiennes, de lui remettre un mandat et de l'envoyer pour le remplir.

J'ai entendu monsieur James Bryce, qui devint plus tard lord Bryce, et sir Esme Howard, déclarer plusieurs fois publiquement que les neuf-dixièmes des questions qu'ils avaient à résoudre à l'ambassade de Washington étaient des questions concernant notre pays. Je le demande à tous mes collègues dans cette Chambre, sir Robert Borden et son cabinet—et plusieurs de ceux qui en faisaient partie m'entendent—n'avaient-ils pas raison, en connaissance de ces faits de décider que le Canada devait avoir à Washington un représentant officiel qui s'occuperait de ces importantes questions? Sir Robert Borden a vu la situation telle que je la vois, et le gouvernement dont je suis membre a cru qu'il était nécessaire de nommer cet ambassadeur.

Quelqu'un pourrait dire que le gouvernement ne s'est pas hâté de faire cette nomination. Le choix d'un homme qui avait la compétence voulue était difficile à faire. Jusqu'aujourd'hui, nous n'avions pas de service diplomatique. Maintenant que nous établissons deux ou trois légations, il nous faudra préparer des jeunes gens pour cette carrière. J'espère que nos représentants seront choisis avec soin et qu'ils auront une connaissance suffisante des lois internationales pour pouvoir remplir avec succès les carrières diplomatiques qui seront ouvertes à l'avenir.

Dans les questions internationales, à Genève ou ailleurs, j'espère que le Canada suivra la politique d'arbitrage. C'est la seule solution des conflits internationaux, si nous voulons éliminer l'emploi de la force ou la guerre. J'ai constaté avec joie que dans son message de la Nouvelle Année, lord Cecil a attiré l'attention sur l'attitude du Canada, en 1925, quand

notre pays déclara au secrétaire de la Société des Nations que, bien qu'il lui fût impossible d'adhérer au Protocole, le Canada était prêt à considérer la question de rendre compulsoire la juridiction de la Cour permanente de justice internationale dans les différends d'ordre juridique, sauf certaines réserves, et en même temps à étudier les moyens d'ajouter au Pacte les dispositions nécessaires au règlement des différends d'ordre non-juridique, exception faite, naturellement, des décisions à donner dans les questions de l'intérieur. En envoyant son message à la section canadienne de la Société des Nations, section dont mon très honorable ami le dernier nommé des représentants d'Ottawa (le très honorable sir George Foster) est le digne président, lord Robert Cecil, au sujet de la politique que le Canada entend suivre dans la Société des Nations et que le premier ministre a énoncée dans un câblogramme, en 1925, a fait les commentaires suivants:

Vous avez tracé à tout l'empire une merueilleuse ligne de conduite qui est de nature à réconforter ceux qui aiment à croire que l'empire britannique travaille ardemment pour le maintien de la paix.

Les choses qui nous sont nécessaires sont aussi les choses dont l'humanité a besoin, et, maintenant et à l'avenir, notre devoir est de prêcher l'évangile de l'arbitrage entre les peuples. Il est difficile d'obtenir que les grandes nations renoncent à leur pouvoir et se placent au niveau des plus petites nations devant une cour mondiale, mais je ne puis m'empêcher de croire que c'est le seul moyen qui nous acheminera vers une paix permanente dans tout l'univers.

Mon honorable ami de la gauche (l'hon. W. B. Ross), en parlant sur le discours du Trône, a exprimé l'espoir que nous mettions en pratique toutes les recommandations du rapport Duncan. Je lui ferai remarquer que tout en prêchant l'économie et la réduction des impôts, il approuve l'augmentation des dépenses pour donner aux provinces maritimes ce dont elles ont besoin. Il lui faudra considérer avec une égale sympathie les demandes des autres provinces, ou d'autres parties du pays, et reconnaître que la nécessité où se trouve le gouvernement de faire ces dépenses peut l'empêcher de réduire les impôts aussi rapidement qu'il le ferait s'il n'était pas obligé d'accéder aux nombreuses demandes de subsides qui doivent venir du trésor fédéral. Il devra aussi constater que, pour faire suite aux conclusions de la conférence interprovinciale, le discours du Trône annonce que le Parlement devra s'occuper des divers problèmes de chemins de fer dans chaque province du Domi-